



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
9 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

PROPOSITIONS DE PROJETS: MYANMAR

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Réfrigération

- | | |
|--|-------|
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: préparation de la réglementation sur l'ozone pour le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) | PNUE |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF): surveillance de la mise en oeuvre du plan | PNUE |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : appui sous forme d'équipements de récupération et de recyclage | ONUDI |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des techniciens de climatiseurs d'automobile en récupération et recyclage | ONUDI |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : conversion des climatiseurs domestiques par l'utilisation de mélanges d'hydrocarbures | ONUDI |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: conversion des équipements de climatiseur d'automobile en une technologie sans SAO | ONUDI |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance de la performance de la récupération & recyclage et de la conversion | ONUDI |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des formateurs pour le secteur de l'entretien en réfrigération (reporté) | PNUE |
| • Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs pour les agents de douane et de maintien de l'ordre (reporté) | PNUE |

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET– PROJETS NON PLURIANNUELS MYANMAR

TITRES DES PROJETS

AGENCE BILATERALE/AGENCE D'EXÉCUTION

(a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: préparation de la réglementation sur l'ozone pour le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	PNUE
(b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF): surveillance de la mise en oeuvre du plan	PNUE
(c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : appui sous forme d'équipements de récupération et de recyclage	ONUDI
(d)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des techniciens de climatiseurs d'automobile en récupération et recyclage	ONUDI
(e)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : conversion des climatiseurs domestiques par l'utilisation de mélanges d'hydrocarbures	ONUDI
(f)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: conversion des équipements de climatiseur d'automobile en une technologie sans SAO	ONUDI
(g)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance de la performance de la récupération & recyclage et de la conversion	ONUDI
(h)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des formateurs pour le secteur de l'entretien en réfrigération (reporté)	PNUE
(i)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs pour les agents de douane et de maintien de l'ordre (reporté)	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

NCEA

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET

A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003, EN DATE DU 17 FÉVRIER 2005)

CFC	51,6		

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, EN DATE DU 17 FÉVRIER 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité			
CFC	Réfrigération 51,6			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

n/d

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement (\$US)	Élimination- tonnes PAO
	(a), (b), (h), (i)	226 000	n/d
	(c) – (g)	267 050	43,5

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
MYANMAR (suite)**

TITRE DU PROJET:	Préparation réglementati on sur SAO	Surveillance mise en oeuvre PGF	Appui sous forme d'équipement s R&R	Formation de techniciens climatiseurs auto sur R&R	Conversion réfrigérateurs domestiques avec mélange d'hydrocarbures	Conversion équipement climatiseurs automobile	Surveillance performance R & R et conversion	Formation de formateurs	Formation de formateurs en douane
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):									
SAO à éliminer (tonnes PAO) :									
SAO à introduire (tonnes PAO):									
Durée du projet (mois):	6	36	12	18	36	36	36	21	12
Montant initial demandé (\$US):	13 000	22 000	43 000	70 000	100 000	95 000	26 000	53 500	68 000
Coût final du projet:									
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	13 000	22 000	43 000	70 000	80 000	75 000	26 000	53 500	68 000
Coûts pour les imprévus (10%) ((\$US)									
Coûts différentiels d'exploitation ((\$US)									
Coûts total du projet (\$US)	13 000	22 000	43 000	70 000	80 000	75 000	26 000	53 500	68 000
Participation locale au capital (%):	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Élément d'exportation (%):	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Subvention demandée (\$US) :	13 000	22 000	43 000	70 000	80 000	75 000	26 000	0 (reporté)	0 (reporté)
Rapport coût-efficacité (\$US) /kg):									
Coût d'appui à l'agence d'exécution ((\$US):	1 690	2 860	3 870	6 300	7 200	6 750	2 340	0 (reporté)	0 (reporté)
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	14 690	24 860	46 870	76 300	87 200	81 750	28 340	0 (reporté)	0 (reporté)
Financement de contrepartie confirmé (O/N):									
Échéances de surveillance incluses (O/N):									

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	En attente
--------------------------------------	------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de Myanmar, le PNUE a soumis un plan de gestion des frigorigènes (PGF) à la 45^e Réunion du Comité exécutif. Le plan de gestion des frigorigènes a pour objectif d'aider le Gouvernement de Myanmar à réaliser la réduction de sa consommation de CFC en passant du niveau de la consommation de 2003, qui était 51,61 tonnes PAO, à 11 tonnes PAO en 2007, atteignant ainsi les objectifs de conformité pour la consommation de CFC de 2005 et 2007. Myanmar avait une consommation de base de 73,3 tonnes PAO.
2. Myanmar avait ratifié la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et les Amendements de Londres en 1993. Depuis lors, aucun autre amendement n'a été ratifié. A ce jour, le Comité exécutif a approuvé le financement pour un Programme de pays et pour le Renforcement des institutions, mais pas pour des activités directement liées à l'élimination de la consommation des CFC ou aux utilisateurs des CFC. Le programme de pays pour l'élimination des substances appauvrissantes de la couche d'ozone avait été approuvé par le Comité exécutif du Fonds multilatéral en 1999.
3. Myanmar a déclaré une consommation de CFC pour 2003 de 51,6 tonnes PAO, volume qui est de plus de 40% supérieur à l'exigence de conformité, c'est-à-dire, 36,65 tonnes PAO. Le CFC consommé est reparti entre les différents sous-secteurs du secteur de l'entretien en réfrigération. À Myanmar, il n'existe pas de secteurs de consommation de CFC autres que l'entretien en réfrigération. Étant donné que Myanmar ne produit pas de CFC, les importations correspondent à la consommation totale du pays.
4. La « Commission nationale des affaires environnementales », NCEA, installée dans les locaux du Ministère des Affaires étrangères, est la contrepartie nationale pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Lors de la mission préparatoire pour le plan de gestion des frigorigènes, il s'est avéré que le NCEA n'avait mené aucune activité d'envergure pour la mise en œuvre du Programme de pays. Il n'existe dans le pays aucune loi spécifique pour la protection de l'environnement. Certes le Gouvernement dispose d'un système général de permis pour le contrôle des importations des substances appauvrissantes de la couche d'ozone, toutefois, les lois pour le contrôle et la réglementation de l'utilisation de ces substances n'ont pas encore été rédigées. La proposition de projet souligne qu'il n'existe pas de réglementations spécifiques comme par exemple l'enregistrement, le système de permis ou d'autres mesures de contrôle sur les substances appauvrissantes de la couche d'ozone et les produits à base de ces substances. La proposition souligne par ailleurs que la NCEA a engagé des actions pour accélérer la mise en œuvre du Programme de pays et du plan de gestion des frigorigènes dans un proche avenir.
5. Myanmar est un pays à faible volume de consommation et n'a pas reçu de financement autre que celui du Renforcement des institutions, de la préparation du Programme de pays et de la préparation de plan de gestion des frigorigènes (PGF). Myanmar est également admissible au financement d'un PGF

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

6. Le PNUE a soumis ce projet sous la forme d'un plan de gestion des frigorigènes, mais étant donné qu'il avait pour objectif l'élimination totale de la consommation des CFC, ce projet présente les caractéristiques d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF). La décision 38/64 pose comme condition à remplir pour être considéré comme un PGEF, que le pays intéressé ait un système de permis en place et ait adopté ou amélioré une loi visant à éliminer la consommation des substances appauvrissantes de la couche d'ozone. Le Secrétariat a conseillé au PNUE de ré-aménager les projets sous forme de plan de gestion des frigorigènes conformément à la décision 31/48; le Secrétariat a en outre demandé à cette agence de jouer le rôle de l'agence d'exécution principale, en assurant la responsabilité de la mise en oeuvre globale et la coordination des mesures prise par le Gouvernement de Myanmar en ce qui concerne les activités entreprises par le PNUE et l'ONUDI.
7. Le PNUE et le Secrétariat ont convenu que le démarrage de plusieurs activités dépendra de la mise en place des lois et d'un système permettant leur application. Le Secrétariat pense qu'un certain nombre d'activités pourraient démarrer immédiatement. Le PNUE et l'ONUDI examinent en ce moment les détails de ce démarrage.
8. Le projet d'appui sous forme d'équipement de récupération et recyclage propose un équipement de recyclage centralisé qui a montré les limites de sa performance dans différents pays; le rapport d'évaluation de l'évaluateur en chef soumis à la 41^e Réunion souligne aussi ce problème. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI de reformuler la proposition de manière à s'assurer que le recyclage centralisé sera effectué à titre d'essai pour vérifier l'utilité de cette approche particulière. Dépendant de l'expérience, le pays devra avoir la responsabilité de re-orienter le reste du financement vers d'autres activités d'élimination de CFC. Ces mêmes observations s'appliquent au projet de récupération et recyclage pour le secteur des climatiseurs d'automobile qui avait également été proposé.
9. L'ONUDI propose un sous-projet de conversion pour la conversion des climatiseurs d'automobile au HFC-134a, processus relativement complexe et à la réalisation coûteuse, alors que le parc automobile de Myanmar visé a plus de dix ans. Un plan de conversion d'un parc automobile doté de climatiseurs déjà trop vieux ne semble pas rentable. Le Secrétariat a suggéré d'envisager plutôt une aide à l'importation et à l'utilisation des frigorigènes de remplacement directs.
10. Au moment de la finalisation de ce document, le PNUE, l'ONUDI et le Secrétariat examinaient encore les modifications nécessaires à apporter aux propositions de projet; le PNUE était en train d'accepter de reporter deux projets du plan de gestion des frigorigènes. Étant donné que Myanmar a urgemment besoin d'aide pour réaliser les objectifs de conformité de 2005, le Secrétariat cherche à conclure à temps les discussions avec les agences sur les sept projets restants, afin de préparer un amendement à ce document pour examen à la 45^e Réunion.

RECOMMENDATIONS

11. En attente